



Le mot du Maire

Bugnicourtoises, Bugnicourtois.

Je souhaiterais mettre fin à toutes les rumeurs galopantes qui circulent sur le projet d'implantation de Leclerc. Le mois dernier, je vous ai informé que Mr Hurtevent, gérant de Carrefour contact à Arleux, avait déposé un recours sur le permis de construire que j'ai accordé le 31 juillet dernier. Aujourd'hui, je suis sincèrement très déçu comme beaucoup d'entre vous. En effet, malgré les investigations de nos avocats, l'aide du Sous-préfet et du Président de la CAD que j'ai sollicitée, j'ai été contraint d'annuler le permis de construire.

J'ai toujours considéré que je vous devais la vérité. Rappelez-vous ! Ce deuxième projet avait obtenu un avis favorable de la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) le 14 juin 2012. Cet avis, a fait l'objet d'un recours, par Mr Hurtevent devant la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial) qui a annulé le 14 novembre 2013 l'avis favorable de la CDAC. Face à ce revirement, la Commune et la CAD ont saisi le Conseil d'Etat qui par arrêt en date du 15 janvier 2014 a annulé la décision de la CNAC.

Suite à cette décision la Municipalité, Leclerc, la CAD, nos différents conseils et la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), nous avons, en toute sincérité, décidé de déposer et d'instruire le Permis de Construire.

La suite vous la connaissez, Mr Hurtevent a une fois de plus déposé un recours en s'appuyant sur la seule jurisprudence existante dont voici l'analyse :

En ce qui concerne l'autorisation commerciale, l'annulation par le CE du refus du projet par la CNAC n'a pas eu pour conséquence de faire revivre la décision favorable de la CDAC. En effet, la décision de la CNAC s'y était substituée. Par ailleurs, le CE n'a pas donné injonction à la CNAC de statuer à nouveau sur ce dossier

Cette commission, à ce jour, ne se considère donc pas comme ressaisie du dossier, et ne prévoit pas son ré-examen à une date rapprochée.

En ce qui concerne le permis de construire, sa légalité est conditionnée par l'obtention d'une autorisation d'exploitation commerciale (code de commerce, art. L.752-1). Or, il résulte du paragraphe précédent, qu'aucune autorisation commerciale n'existait au moment de la délivrance du permis, le 31 juillet 2014.

Il convient donc, pour le Maire, d'engager une procédure contradictoire de retrait de ce permis

Mr Chéreau, le Maire de Douai, s'est autorisé, dans le dernier Mag de la CAD, à dire que Leclerc se retirait... **C'est faux**, je peux vous affirmer que cette déclaration n'engage que celui qui l'a faite.

J'ai également entendu parler de promesses électorales ; sur un tel dossier, pensez-vous qu'un maire, quel qu'il soit, ait le pouvoir de décider seul avec son conseil municipal ? Alors, je dirai à ceux qui tiennent ces propos : « Il n'y a que la vie qui ne remplit jamais ses promesses »

Aujourd'hui, j'ai la parole de Mrs Laplanche Guy et Stéphane de Leclerc Douai « nous ne nous retirons pas, nous n'abandonons pas, bien au contraire, nous continuerons à nous battre aux côtés de la Commune et de la CAD »

Voilà, chers amis, ce dossier est en stand-by, mais pas clos. Nous avons tout le mandat, que vous nous avez accordé pour que cette Zone ne reste pas dans l'état actuel.

Avec l'équipe municipale, j'irai jusqu'au bout et je ne baisserai pas les bras.

Je vous remercie de votre confiance.

Très cordialement

- ⇒ TAXE D'AMENAGEMENT - RENOUELEMENT du TAUX COMMUNAL.
- ⇒ INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR
- ⇒ AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITES AU COMPTABLE PUBLIC
- ⇒ EVOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'ARLEUX (SIRA)
- ⇒ FIXATION DES TARIFS LOCATIONS 2015
- ⇒ NOUVELLE RECETTE : REDEVANCE « TELECOMS »
- ⇒ TRANSPORT SMTD- Participation aux CARTES JOB_OR_RSA

Conseils municipaux.

Les comptes rendus concernant les Conseils municipaux sont traités et consultables exclusivement sur le portail www.bugnicourt.fr (Rubrique : Vie municipale, conseil municipal, comptes-rendus).

Carte Vitale

La nouvelle carte Vitale V3 bénéficie des dernières avancées en matière de fiabilité et de sécurité. Elle vous garantit le remboursement des soins sous 24 heures.

Pour obtenir cette nouvelle carte V3 :

- Vous scannez et vous envoyez les documents suivants à l'adresse :
 - o Contact@am-assurancemaladie.info
- Deux pièces d'identités différentes en cours de validité recto verso (Carte d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire...)
- Un justificatif de domicile (Facture de téléphone, d'électricité, de gaz, de loyer...)
- Un RIB



Rappel : inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux élections départementales de mars 2015 et aux élections régionales (prévues en décembre 2015), les citoyens français doivent être inscrits sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2014

Votre logement est trop ancien ?

Vous rencontrez des problèmes d'isolation, de chauffage, de salubrité ou encore votre logement n'est plus adapté à vos besoins (handicap, vieillesse) ?

Aujourd'hui, la Commune vous propose en collaboration avec la C.A.D et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) de vous aider techniquement et financièrement à réhabiliter votre logement.

Les conditions sont les suivantes

Les ressources : - voir le revenu fiscal de référence (ligne 25 de la feuille d'imposition n-2)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 245	18 262
2	20 833	26 708
3	25 056	32 119
4	29 271	37 525
5	33 504	42 952
Par personne supplémentaire	4 222	5 410

Le logement

- a plus de 15 ans à la date où votre dossier est déposé,
- n'a pas eu d'autres financements de l'État comme un prêt à taux zéro depuis 5 ans.

Les travaux

- garantissent une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25%
- et/ou sont réalisés suite à une perte d'autonomie (vieillesse/handicap...) pouvant être justifié par un GIR ou autre
- n'ont pas été commencés avant le dépôt de votre dossier
- seront intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter La CAD au 03.27.99.78.90 - Elle accompagne les propriétaires dans toutes leurs démarches de demandes de subventions.

Rendez-vous le samedi 29 Novembre

Salle du Bas de la Mairie

Nous vous attendons nombreux

de 9h00 à 12h00



« On n'est jamais heureux que dans le bonheur qu'on donne. Donner c'est recevoir. » – Abbé Pierre

Ste Barbe et St Éloi



**Nous fêterons la Ste Barbe et St Eloi
Le Samedi 29 Novembre à 18h00
à la Salle du Bas de la Mairie
Vous y êtes toutes et tous invités.**

La visite de Mr le Curé, initialement prévue le 6 novembre dernier n'ayant pu avoir lieu, elle est reportée **au mardi 2 décembre 2014.**

Voici le programme de cette visite:

- 15h : accueil à la salle des Fêtes
- de 15h30 à 17h : visites à domicile ou entrevue avec les personnes qui le désirent à la salle des Fêtes.
- de 17h - 18 h : messe à l'église en l'honneur de Ste Barbe et de St Eloi.

Poissonnerie



ATTENTION : changement
La poissonnerie sera à BUGNICOURT
le Mercredi de 14h00 à 16h00
face au Monument - En haut de la Rue de l'Eglise.

Fête du Bœuf

L'assemblée générale de la Fête du Bœuf aura lieu
à la Salle des fêtes
Le Dimanche 7 décembre 2014 à 11h00.



Le 29 Novembre 2014 de 10 h à 17 h à la salle des Fêtes, la Municipalité organise son 1^{er} marché de Noël.

Les élus ont fait appel à une cheville ouvrière : Audrie Bournonville qui vient d'arriver dans la commune. Elle a emménagé dans la nouvelle résidence du Moulin.

Au niveau d'organisation d'événements, elle n'est pas à son coup d'essai, puisqu'elle a déjà organisé dans le cadre de ses études : un marché artisanal à Estrées et un rallye touristique à Villers-au-Tertre ; Audrie est titulaire d'un BTS dans le tourisme et d'une licence professionnelle de guide conférencier ; une activité qu'elle exerce déjà au centre historique minier de Lewarde.

D'ores et déjà une vingtaine d'artisans ont répondu favorablement et participeront au marché de Noël, un panel très large, il y en aura pour tous les goûts (graveur sur verre, scrapbooking, mosaïques, produits du terroir et bien d'autres).

« J'ai dû refuser du monde faute de place » regrette-t-elle pour privilégier les artisans qui font des démonstrations sur place.

A côté de l'organisation de ce marché de Noël, elle même est aussi artiste puisqu'elle partage, avec son compagnon Loïc, une passion : La gravure sur verre.

Tous les 2 seront présents à Bugnicourt pour une démonstration de leur savoir faire.

Les visiteurs pourront trouver le cadeau pour les fêtes de fin d'année. L'entrée sera gratuite.

Venez nombreux...

Téléthon 2014
MOBILISEZ VOUS !



Cette année, les associations bugnicourtoises ont décidé de venir à vous afin de récolter des fonds pour le Téléthon le **Samedi 6 Décembre.**

Un défilé au rythme de la zumba arpentera les rues du village, et viendra vous chercher afin de tenter de vous faire remporter deux paniers garnis de 40 € et 20 €

Départ prévu à 14h30 du Domaine du moulin, puis passage aux sorbiers, rue de la Fontaine, rue des Chasse marée et rue de la Rose.

Libre à vous de suivre le cortège et d'assister à la **pesée du panier** qui aura lieu **salle du bas de la mairie à 16h30.** C'est avec des pâtisseries et des boissons chaudes que vous serez chaleureusement accueillis (dès 14h30).

Soyez nombreux à ouvrir vos portes ...

Fuel

Les prix sont bas. Faites vite votre commande de fuel

Contactez Mme Betty Duconseil

Tel 06.61.75.63.19

Avant le 2 décembre 2014

Célébration de l'Armistice

L'anniversaire de l'armistice 14-18 s'est déroulé au monument aux morts en présence des Anciens Combattants, des enseignants de l'Ecole M Pagnol et des élèves qui ont entamé le chant de la Marseillaise.

Un nombreux public a assisté à la manifestation qui a été rehaussée par un hommage aux femmes qui ont été au Cœur de la Guerre 14-18 et par un lâcher de pigeons.

Merci à Mr Yves Dupire.

Les enfants ont reçu des bonbons pour les remercier de leurs présences assidues.



Mr Christian Dordain, Maire, en fin de cérémonie, a remis la médaille de travail, échelon or, pour trente cinq années de travail à Mme Anne Marie Ducceschi.



Suite à la célébration, les Anciens Combattants ont organisé leur traditionnel banquet.

L'après midi s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur.

Bravo au Président Mr J Claude Renard et à Louis Maronnier.

Des bons conseils

- ⇒ **Rappel** : Empêchez vos chiens d'aboyer de manière intempestive ; vos voisins se plaignent.
Promenez- les en laisse et ramassez leurs déjections.
- ⇒ Au cimetière, une benne sera bientôt mise à votre disposition pour évacuer vos plantes. Faites du tri : les végétaux dans la benne, les pots dans les bacs.
Les employés municipaux ne sont pas là pour le faire à votre place.
- ⇒ Nettoyez votre caniveau et votre trottoir.
- ⇒ Pour le tri sélectif respectez les consignes données par la CAD, si vous avez un doute mettez les déchets dans la poubelle à ordures.
- ⇒ Après la collecte des encombrants, merci de ramasser les objets « non collectés » et de nettoyer le trottoir.
- ⇒ **Vandalismes** : Des dégradations ont été commises
 - à la Mairie, des relevés d'empreintes ont été faits et une plainte a été déposée.
 - sur le parking de l'atelier.

N'oublions pas, ce sont tous les habitants qui paient les réparations dues à la bêtise et l'incivilité de quelques uns.

Les NAP : Nouvelles Activités Péri-scolaires

Après de longues semaines de préparation, d'organisation, la réforme des rythmes scolaires s'applique dans notre école. Ainsi, depuis la rentrée de septembre des Temps d'Activités Péri-scolaires sont inscrits au programme de nos élèves. Temps de découverte et d'éveil, ces «NAP» sont organisés en ateliers. Ce sont ainsi pas moins d'une demi-douzaine d'activités qui sont proposées aux élèves.

Du théâtre en passant par la musique ou encore la Danse, la cuisine et la piscine..., il s'agit de permettre à chaque enfant d'accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques. Elles doivent contribuer à l'éveil et à l'épanouissement des enfants, développer leur curiosité et leurs connaissances.

Pour qu'elles profitent au plus grand nombre, la commune a souhaité que les familles participent pour un prix modeste. De fait, nous nous réjouissons de voir que le taux de participation s'élève aujourd'hui à un peu plus de 90%.

Toutefois, la plus grande incertitude demeure sur le financement de ces NAP. Si les aides de l'Etat devraient être reconduites pour l'année scolaire 2015-2016, aucun engagement n'est pris sur leur pérennisation. Quid des années 2016 et suivantes ? Néanmoins, la commune a fait le choix de proposer des activités de qualité encadrées par des intervenants qualifiés.

Un projet éducatif territorial a été rédigé par la commune pour formaliser ce beau cheminement, favoriser la réussite de nos enfants en réaffirmant sa volonté de faire de l'éducation une de ses priorités.

Bugnicourt et ses jeunes

Le Maire, Christian Dordain, et son équipe municipale s'étaient engagés à accompagner les jeunes. C'est ce qui a été fait avec la mise en œuvre d'un programme d'automne.

POUR LES PLUS GRANDS

Une soirée barbecue a été organisée fin septembre par les élus et quelques bénévoles. Une trentaine de jeunes ont répondu à l'invitation.

Cette soirée s'est très bien déroulée. Pour certain « **Ces soirées sont des moments agréables avec une ambiance bien appréciée de tous.** »

Les jeunes, ravis, ont salué cette initiative. Ils ont promis d'y revenir.

POUR LES PLUS JEUNES « La fin des vacances a été super ! »

La Municipalité a proposé, le jeudi 30 octobre, un après-midi au bowling. Plus de vingt enfants se sont inscrits à cet après-midi, ce qui de l'avis des organisateurs était idéal pour une première.

La mairie avait affrété un bus pour transporter les enfants au bowling de Douai.

Tous ces enfants se sont exercés au lancer de ces grosses boules bien lourdes pour leurs petits bras ! Qu'à cela ne tienne, après quelques lancers un peu olé, olé, les quilles sont enfin tombées pour leur plus grand plaisir. Tous étaient heureux de « se retrouver entre amis dans une bonne ambiance ».

De retour, un bon petit goûter attendait les enfants, ils ont proposé de nombreuses idées pour l'année prochaine, et sont même prêts à financer tout ou partie de leur projet en participant à certaines actions (lavage de voiture, vente de pâtisseries,...).

Ce n'est pas gentil ça !!!

ENFIN POUR LES PLUS PETITS

Vendredi 31 octobre, en milieu d'après midi, les enfants du village se sont retrouvés à la salle des fêtes et ont déambulé dans le village pour fêter Halloween. Une trentaine d'enfants ont participé à cette organisation originale avant la rentrée scolaire. La bonne humeur a régné toute l'après -midi. Les rues du village ont été animées en cette soirée d'automne. Les enfants bien déguisés sont prêts à recommencer en 2015. Ils remercient les habitants qui les ont accueillis pour leur donner quelques friandises. Vu l'investissement des enfants, la municipalité et les habitants souhaitent que leurs vœux soient exaucés l'an prochain.



